

DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS  
-----

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER  
-----

CANTON  
LUMBRES  
-----

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux  
le LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022 à dix-huit heures trente  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse Dupont, sous la présidence de  
Madame Joëlle DELRUE, Maire  
en suite de convocation en date du 06 Décembre 2022  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Délibération**  
**N° 2022/73**

**Étaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :  
Mme FASQUELLE Léa (proc. Mme DELRUE Joëlle), M. GUILBERT Richard (proc.  
M. MONBAILLY Vincent), Mme SCHLEICH Ingrid (proc. Mme LEROY Martine),  
Mme MOBAILLY Aurore (proc. Mme BOULET Véronique) absents excusés.

Mme QUENON Sophie, absente excusée.  
M. EVRARD Dominique, M. TEN Arnaud, absents non excusés.

### **OBJET : MODIFICATION DE DROIT COMMUN N° 1 DU PLUI**

La séance ouverte, Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée que la  
Communauté de Communes a engagé la modification n° 1 de droit commun du  
PLUI.

La Commune de Lumbres est essentiellement par l'OAP de la rue Anatole France.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité cette  
proposition de modification du PLUI.

Pour Copie Conforme,  
A Lumbres, le 13/12/2022  
Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le 13 DEC, 2022  
et publication ou notification  
du 13 DEC, 2022

**Le Maire,**  
**Joëlle DELRUE**

